

Mulhouse, le jeudi 2 avril 2020

Chèr-e-s adhérent-e-s,

Mardi 31 mars, une conférence téléphonique a eu lieu entre des représentants de la direction et ceux des organisations syndicales. Nous voulions vous tenir informer des points essentiels évoqués par la direction pour information ou en réponse aux questions des syndicats.

Garde d'enfants du personnel soignant (école et périscolaire) :

La direction précise que cela fonctionne bien. Sur les horaires de 18h30-21h30, très peu d'enfants. Préfet a décidé d'élargir l'accueil aux enfants d'autres personnels : Police Nationale, Sapeurs-pompiers, personnel préfecture, Police municipale sur demande de la Ville... Pour rappel, seuls les enfants des personnels cités ci-dessus sont acceptés et ce quand ils n'ont pas d'autres solutions.

Sur le manque de masques :

Problème de pénurie de masques, avec seulement 2 masques par semaine pour agents dans les écoles et périscolaires. Pas possible de faire plus. La priorité absolue, c'est l'équipement des soignants. Il est important aussi de protéger les agents, mais la difficulté est de se procurer des masques. Des commandes ont été passées mais sans certitude sur la livraison et le délai.

Agents périscolaires à temps non complet :

Sous quelle forme seront payées les heures effectuées en site périscolaire le samedi et le dimanche ?

Pour rappel, la direction s'est engagée à maintenir les heures complémentaires des agents à temps non complet. Pour celles et ceux qui interviennent sur des horaires non habituels, les heures seront payées en heures normales ou en heures supplémentaires de dimanche, de nuit... selon les cas.

Agents sans activité mais volontaires pour remplir d'autres tâches

*La direction explique les difficultés à mettre en place un appel général à volontaire, par manque de capacité à gérer derrière ces propositions d'aide ; **les agents volontaires peuvent se signaler par mail à Christine EDEL.***

Agents travaillant sur site et souffrant d'une pathologie à risque

La procédure à suivre pour être placé en autorisation d'absence exceptionnelle a été diffusée aux Référents RH et directeurs de service. La diffusion de l'information est plus ou moins rapide et efficace selon les services.

Les agents sans activité sur site n'ont pas besoin de se signaler.

Nos pensées vont particulièrement à ceux d'entre vous qui sont touchés par la maladie.

Nous vous souhaitons à tous bon courage. Prenez-soin de vous.

Pour la CGT m2A,
Fabien CAMUS



Secrétaire Général